



TRANSFERT
Environnement et Société

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE DRUMMONDVILLE

Compte rendu de réunion
07 septembre 2022



TABLE DES MATIÈRES

1.	Visite de site	1
2.	Accueil des membres.....	5
3.	Approbation de l'ordre du jour.....	5
4.	Approbation du dernier compte rendu	5
5.	Actions de suivis	5
5.1	Sources potentielles expliquant la présence d'azote ammoniacale en amont du site	5
5.2	Plantation de saules.....	6
5.3	Mise à jour sur le projet de déplacement de l'entrée du site	7
5.4	Suivi environnemental post-fermeture	7
6.	Performance environnementale.....	9
6.1	Biogaz.....	9
6.2	GES.....	12
6.3	Eaux de lixiviation	13
6.4	Suivi sonore annuel	14
7.	Projets environnementaux et communautaires.....	16
8.	Rapports d'activité.....	17
8.1	Registre des plaintes.....	17
8.2	Registre des visites du ministère	18
9.	DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS	19



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.



1. VISITE DE SITE

La réunion commence par une visite du lieu d'enfouissement, commentée par les représentants de WM : M. Marc-Olivier Lamothe, directeur régional du LET de Drummondville, Mme Ann Claire Caillaud, spécialiste en protection de l'environnement, et M. Daniel Camara, ingénieur régional.

La visite permet aux membres d'obtenir une vue d'ensemble du fonctionnement du site et des opérations en cours. Cette année, la visite prévoyait des arrêts ou des explications à propos des aspects suivants :

1. **Poste de pesée** : chaque camion qui transporte des matières doit obligatoirement y passer en arrivant au site. Le poste est équipé d'un détecteur de matières radioactives qui est calibré chaque année.
2. **Cellules fermées ou en cours de fermeture** : la fermeture d'une cellule implique l'installation de membranes inférieures et supérieures qui sont scellées hermétiquement ensemble pour empêcher les odeurs de s'échapper des pentes et du toit. La fermeture d'une cellule nécessite aussi le recouvrement des déchets avec une couche de sable. Les membranes sont complémentées avec des tubes de drainage utilisés pour faire circuler l'eau de pluie et des puis verticaux pour permettre d'extraire le biogaz. Aussi, la pente prévue en bordure de la cellule est de 30% et permet de contrôler l'écoulement de l'eau. Certaines stations de pompage visibles sur le site sont utilisées pour pomper l'eau souterraine afin de pouvoir prendre des échantillons pour s'assurer du respect des normes.
3. **Cellules en cours de construction** : les travaux de la zone 3B-1 ont commencé par le déboisement, à l'automne 2021, suivi à l'hiver 2022 de l'excavation d'une tranchée de 12 mètres où est construit le mur sol-bentonite faisant le tour complet de la cellule. Les matériaux excavés, dont le sable, sont utilisés dans le recouvrement final des cellules et sont entreposés sur le site. Comme il n'y a pas encore de déchets, l'eau de pluie est traitée comme de l'eau de surface, mais dès le moment que les premiers déchets y sont déposés, cette eau doit alors être traitée comme du lixiviat et donc être acheminée vers l'usine de traitement des eaux.
4. **Cellules en cours d'exploitation** : les cellules en cours d'exploitation sont des cellules réouvertes ou dont l'exploitation est prolongée. En effet, l'exploitation de la phase 3B-1 ayant été retardée, un décret d'urgence autorise la réouverture des cellules 5 à 8 de la phases 2 en raison de l'espace gagné par le compactage des déchets de ces cellules depuis leur fermeture. Le décret autorise également le prolongement de l'exploitation de la phase 3A par le rehaussement des pentes. Cette réouverture des cellules a nécessité des ajustements pour l'enfouissement des déchets notamment la superficie du front de déchets quotidien à recouvrir est plus grande. Plusieurs interventions ont dû être réalisées à cet effet pour assurer l'efficacité de la capture des odeurs, de la gestion du lixiviat et de la gestion des risques d'érosion. À partir du 25 octobre, la phase 3B-1 pourra être exploitée ce qui va réduire ces enjeux.

5. **Fauconnerie** : l'effarouchement se fait par un fauconnier qui se déplace sur le lieu d'enfouissement et lorsque des goélands sont repérés, un faucon est déployé
6. **Centrale d'électricité** : au moyen de cinq moteurs produisant de l'électricité vendue à Hydro-Québec, la centrale permet la valorisation de 73% du biogaz produit sur le site. Le processus de refroidissement des moteurs de la centrale utilise de l'eau qui, lorsque chauffée, est réutilisée pour le chauffage des Serres Demers.
7. **Réacteur biologique séquentielle (RBS)** : le RBS est un système ultra-performant de traitement des eaux de lixiviation. Le lixiviât traité est conforme aux normes environnementales du ministère et pourrait être rejeté dans le milieu naturel à la sortie de la propriété. Il est plutôt entreposé dans un autre bassin jusqu'à ce qu'il puisse être envoyé vers l'usine de traitement de la Ville qui contrôle par télémétrie l'apport des eaux de lixiviation vers ses installations.
8. **Plantation de saules** : une récolte a été faite à l'automne 2021 et la visite permet de constater la vitesse de repousse des plants.
9. **Visite ministérielle** : tout au long de la visite de site, les représentants de WM ont partagé avec les membres la procédure suivie lorsque le ministère fait ses visites de site. Les représentants du ministère indiquent les endroits à voir, mais certains arrêts sont communs à presque toutes les visites, soit la centrale d'électricité, les bassins de lixiviats et d'eau de surface et le ruisseau Paul-Boisvert. Plus particulièrement, au **poste de pesée** est vérifié le registre des entrées et sorties, pour analyser leurs contenus et leur provenance, ainsi que le registre des matières radioactives, pour s'assurer du respect des normes quant aux matières acceptables. **Au front de déchets**, les numéros de contrats des sols, qui sont identifiés sur des panneaux, sont comparés aux résultats d'analyses chimiques et physiques des chargements envoyés par les clients ainsi qu'aux contre-analyses réalisées par WM en conformité avec le REIMR.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le ministère demande une traçabilité de ce qui est sorti du site, notamment ce qui est refusé ?</i>	M. Lamothe répond que non, ajoutant que tout est mentionné dans le registre, dont le numéro de traçabilité, le contenu du chargement et la provenance.
<i>Est-ce WM qui réalise le travail de fermeture des cellules ?</i>	M. Lamothe précise que ces opérations sont données à des sous-traitants qui s'occupent respectivement de l'étalement du sable et de l'installation des membranes.
<i>Est-ce que les gens du ministère font des inspections lors de la fermeture d'une cellule ?</i>	M. Lamothe explique qu'ils peuvent demander de les visiter lors de leur visite générale, mais qu'il n'y a pas de visite spécifique à cet effet.
<i>Le tuyau de drainage va-t-il drainer uniquement l'eau de surface ?</i>	M. Lamothe répond par l'affirmative.

<i>Avec la pente d'inclinaison de la cellule, ça ne doit pas être facile de drainer l'eau ?</i>	M. Lamothe explique que, bien que le drainage soit un peu plus compliqué, l'équipement permet de le faire relativement efficacement.
<i>Pendant les travaux sur les nouvelles cellules, lorsque l'eau de pluie tombe, qu'est-ce qui est fait avec cette eau ?</i>	M. Camara explique qu'un fossé périphérique déjà creusé permet d'acheminer l'eau, qui est considéré comme de l'eau de surface puisqu'elle n'a pas été en contact avec les déchets au bassin de sédimentation, avant le retour à l'environnement.
<i>Les cellules ouvertes sont utilisées pendant 5 ans ?</i>	M. Lamothe répond que c'est plutôt 2 à 3 ans. M. Camara complète en expliquant que comme les cellules doivent s'appuyer les unes sur les autres, WM dépose les déchets sur quelques cellules adjacentes jusqu'à un certain niveau, puis passe aux cellules voisines. Ce processus est exécuté plusieurs fois jusqu'à l'atteinte de la hauteur maximale autorisée.
<i>Allez-vous commencer par le remplissage de la première cellule et ensuite la deuxième afin qu'elles puissent s'appuyer l'une sur l'autre ?</i>	M. Camara précise que les opérations peuvent se faire sur deux ou trois cellules simultanément. Il mentionne que c'est plutôt la cellule 4 qui va s'appuyer sur la cellule 3. La phase 3B-1 comprend un total de 11 cellules et l'exploitation est prévue sur 10 ans.
<i>Allez-vous compléter la phase 3A avant de commencer à décharger dans les nouvelles cellules ?</i>	M. Lamothe répond qu'effectivement, les opérations continuent sur la phase 3A jusqu'au 24 octobre.
<i>Les activités de fauconnerie se produisent-elles toute l'année ?</i>	M. Lamothe répond que le fauconnier est sur le site jusqu'au mois de décembre. Les activités sont arrêtées durant les mois de janvier et février en raison de la température trop froide.
<i>Est-ce que certaines cellules ont été fermées uniquement avec de la bentonite ?</i>	M. Lamothe répond que non. Toutes les sections réouvertes avaient été préalablement fermées avec des membranes. Seules les anciennes cellules de la première phase ont été fermées par d'anciennes techniques de fermeture.
<i>Est-ce qu'il y a une limite réglementaire à respecter quant à l'étendue du front de déchets ?</i>	M. Lamothe répond que non. Ce qui importe est de diminuer l'aire de recouvrement journalier, tout en permettant l'opération sécuritaire du front de déchets.
<i>Les seules contraintes sont celles que vous vous imposez pour des questions d'efficacité opérationnelle ?</i>	M. Lamothe répond que ce qui importe, c'est de diminuer l'aire de recouvrement journalier, tout en permettant l'opération sécuritaire du front de déchet.
<i>Est-ce que ce sont des huiles essentielles qui sont utilisées dans votre système de neutralisation des odeurs ?</i>	M. Lamothe confirme que c'est le cas.

<i>Quelle est la composition des sols A, B et C ?</i>	<p>M. Lamothe explique que ce sont des sols de différentes compositions et que lorsqu'ils sont amenés sur le site, un certificat d'analyse accompagne le chargement pour s'assurer du respect des normes.</p> <p>Mme Caillaud ajoute qu'en général, les paramètres les plus souvent contre-vérifiés sont les hydrocarbures aromatique polycyclique (HAP), les hydrocarbures pétroliers et les métaux. Le client fournit les analyses physiques et chimiques et WM fait sa propre contre-analyse, vérifie la validité des contrats. Le tonnage est compilé par le poste de pesée</p>
<i>Est-ce que les cerfs mangent les plantations de saules ?</i>	<p>M. Lamothe affirme ne pas connaître la réponse. Il est d'avis que les gens de Ramo en sauront peut-être davantage sur le sujet et que la question devrait leur être soulevée.</p>
<i>Est-ce que la centrale électrique doit parfois arrêter un moteur pour son entretien ?</i>	<p>M. Lamothe confirme que des entretiens sont nécessaires à un certain intervalle. Ce sont les employés de la centrale qui s'occupent de ces tâches mécaniques.</p>
<i>Est-ce que les autres moteurs peuvent compenser l'arrêt d'un des moteurs ?</i>	<p>M. Lamothe explique que l'arrêt d'un moteur affecte nécessairement la capacité de traitement des biogaz et qu'en conséquence, une partie des biogaz devront être brûlés par la torchère.</p>
<i>Comment faites-vous pour vous assurer que le bassin de sédimentation ne déborde pas ?</i>	<p>M. Lamothe répond qu'il y a un dispositif nommé « trop-plein » qui permet d'évacuer l'eau lorsqu'elle atteint une certaine hauteur dans le bassin. Il ajoute que le bassin a une très bonne capacité.</p> <p>M. Camara ajoute que WM prévoit une zone tampon dans le bassin pour éviter les débordements, même en cas de pluie forte.</p>
<i>Combien de fois le gazon est-il tondu ?</i>	<p>M. Lamothe répond que c'est fait une fois par année. L'enjeu est de bien identifier les conduits de captation de biogaz pour éviter de les accrocher pendant la tonte.</p>
<i>Donc cette section fait partie de la zone tampon ?</i>	<p>M. Camara répond que ce n'est pas le cas et que la zone tampon commence là où est situé le quartier résidentiel.</p>
<i>L'Université de Sherbrooke a mené des études sur différents types de recouvrement des cellules. Êtes-vous informés de leur conclusion ?</i>	<p>M. Lamothe affirme que la conclusion de l'étude est un point thématique pour la fin de l'année. Le Dr. Cabral va alors présenter le résultat des études.</p>
<i>Il semble y avoir de la pierre concassée dans la nouvelle</i>	<p>M. Camara répond que c'est 500mm de gravier qui sera étendu partout pour constituer le fond de cellule.</p>

<i>cellule, est-ce que le niveau sera égalisé partout dans la cellule ?</i>	Les amas de pierres visibles servent à entreposer le matériel avant de l'étendre. M. Lamothe ajoute qu'en plus de la pierre concassée, la première couche de déchets d'environ trois mètres de haut n'est pas compactée afin de former ce qui est appelé un « fluffy-lift » qui diminue le risque de perforation de la membrane. Les autres couches de déchets sont ensuite compactées.
<i>Combien de temps est-il nécessaire pour atteindre le 3 mètres de la première couche de déchets ?</i>	M. Lamothe répond que ça peut prendre de trois mois à un an selon le volume de déchets qui entre sur le site.

Action de suivi :

- Vérifier avec Ramo si la présence de cerfs affecte les plantations de saules

2. ACCUEIL DES MEMBRES

M. Lamothe souhaite la bienvenue aux membres à cette troisième rencontre du Comité de vigilance en 2022.

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, précise pour ceux qui n'ont pu être présents à la visite de site qu'un tour de site a été fait et que des explications ont été données sur les éléments que le ministère demande de visiter lors de ses inspections.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft présente l'ordre du jour pour son adoption.
Il est adopté et figure à l'annexe 2.

4. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la rencontre du 8 juin 2022 est validé par les membres.

5. ACTIONS DE SUIVIS

5.1 SOURCES POTENTIELLES EXPLIQUANT LA PRÉSENCE D'AZOTE AMMONIACALE EN AMONT DU SITE

Mme Caillaud explique qu'il y a trois catégories de sources d'azote ammoniacal en amont du site : les activités agricoles, les activités de la faune environnante et les activités humaines.

5.2 PLANTATION DE SAULES

M. Lamothe précise qu'une seule fertilisation, un épandage d'urée synthétique (46-0-0) en mai 2020, a été réalisé depuis le début de la plantation pour fournir un apport en azote au sol moins bien irrigué avec le lixiviat, le sol en étant naturellement pauvre. Aucune carence en phosphore ou en potassium n'a été décelée jusqu'à maintenant.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>L'urée synthétique 46-0-0 est forte en azote, c'est presque pur.</i>	M. Lamothe répond que Ramo serait mieux placé pour répondre à cette question. Il précise qu'une demande d'autorisation est en cours pour agrandir la surface irriguée et utiliser plus de lixiviat sur la plantation, ce qui aurait pour effet de diminuer les besoins en azote.
<i>Est-ce Ramo va venir présenter à la prochaine réunion ?</i>	M. Lamothe répond ne pas se souvenir quand leur présentation est prévue dans le calendrier annuel.
<i>Depuis combien de temps les saules ont-ils repoussé ?</i>	M. Lamothe explique que les saules ont été coupés à l'automne 2021 et mis en copeaux pour être brassés en vue d'en faire du compost. Il ajoute que lors de la coupe, une courte tige est laissée au sol ce qui permet la repousse. Depuis l'automne 2021, les saules ont pratiquement rattrapé la hauteur d'avant la coupe.
<i>J'ai vu que l'Union des municipalités du Québec a fait des activités avec des saules coupés.</i>	M. Lamothe confirme que des saules ont été utilisés notamment au tour d'un terrain de Basketball afin d'atténuer le son.
<i>Est-ce que les saules coupés ici sont restés sur le site ?</i>	M. Lamothe confirme que c'est le cas.
<i>Qui s'est occupé d'étendre le compost ?</i>	M. Lamothe explique que c'est Ramo qui s'en charge avec son équipement. La seule tâche dont WM s'est occupé est de brasser les copeaux à une certaine fréquence à la demande de Ramo.

Action de suivi :

Lors de la prochaine présentation de Ramo :

- Présenter des informations sur la concentration élevée en azote des fertilisants
- Expliquer le processus de relargage et de séquestration du carbone
- Préciser l'utilisation des saules coupés

5.3 MISE À JOUR SUR LE PROJET DE DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE DU SITE

M. Camara explique que WM travaille sur la demande de modification du certificat d'autorisation (CA) pour le déplacement de l'entrée du site. Le ministère avait des exigences notamment concernant l'inventaire des milieux humides et des espèces au lieu de construction prévu. Selon les projections, la mise en service de la nouvelle entrée est prévue pour l'automne 2023.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Vous dites que WM fait une demande de modification de CA, est-ce que ça implique que WM n'a pas besoin de demander un nouveau CA ?</i>	M. Camara explique que le déménagement de l'entrée du site fait partie de la demande de modification du CA pour la phase 3B-1.
<i>Est-ce qu'il y a destruction de milieux humides ?</i>	M. Camara confirme qu'il y en aura et que des compensations financières sont prévues à cet effet.
<i>Est-ce que des enjeux pourraient empêcher l'obtention du CA ?</i>	M. Camara explique que le ministère guide WM dans le dossier et que s'il y a des changements à faire à la demande de CA, ce sera fait.
<i>Si vous complétez à l'automne les inventaires, est-ce qu'on pourra voir quelles quantités ou superficies de milieux humides sont à compenser ?</i>	M. Lamothe confirme que ce sera ajouté comme point de suivi.
<i>La modification demandée est par rapport à quoi ?</i>	M. Lamothe précise que la demande initiale pour la zone 3B-1 prévoyait une entrée oblique e au chemin, alors que le ministère préférerait un tracé parallèle, donc le plan de l'entrée a dû être modifié dans la demande.

Action de suivi :

- Faire suivre les conclusions du rapport au gouvernement d'automne 2022 sur l'entrée du site, notamment concernant la superficie des milieux humides.

5.4 SUIVI ENVIRONNEMENTAL POST-FERMETURE

M. Lamothe explique qu'il y a une différence entre la fermeture d'une cellule et la fermeture d'un site. Les phases 2 et 3A seront fermées au 25 octobre avec la fin du décret d'urgence, mais elles continueront à faire l'objet de suivis et de gestion pour les biogaz et le lixiviat qui en proviennent. Pour la fermeture du site, le gouvernement a établi des normes à respecter et des paramètres de suivis, notamment relativement aux eaux souterraines, aux eaux de surface et au biogaz, qui doivent être complétés jusqu'à 30 ans après la fermeture du site.

Avec plus de 200 sites en Amérique du Nord et une division spécifique dédiée à cette gestion, M. Lamothe explique que WM possède déjà l'expertise et l'expérience pour le faire.

En complément, il explique que des fonds, qui doivent être financés au cours des années d'opérations du site, sont aussi prévus et exigés par le gouvernement pour assurer la gestion du site pendant ces 30 ans.

M. Craft confirme que ces fonds sont un point statutaire qui revient chaque année au comité, lors de la dernière rencontre annuelle prévue en décembre.

M. Lamothe confirme que, lorsque ce point viendra à l'ordre du jour, il présentera les montants précis accumulés ainsi que la lettre de crédit si la compagnie fait faillite, qui est une protection supplémentaire demandée en 2008 ou 2009 par le comité.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que vous confirmez que le site n'est pas laissé à l'abandon une fois les opérations d'enfouissement terminées ?</i>	M. Lamothe confirme qu'une fois les opérations terminées, la propriété est alors protégée et mise sous surveillance.
<i>Est-ce qu'il y a une obligation de faire des contrôles et des suivis ?</i>	M. Lamothe précise qu'une période de 30 ans est prévue par défaut, mais que la période exacte est établie par le gouvernement au moment de la fermeture du site selon les résultats et évaluations faits à ce moment-là.
<i>Avez-vous des sites fermés ?</i>	M. Lamothe répond que WM a deux sites fermés, soit un à Magog et un à Ste-Gertrude depuis près de 15 ans.
<i>Est-ce que le ministère visite aussi vos sites fermés ?</i>	M. Lamothe répond qu'un suivi est noté concernant cette question.
<i>Est-ce que le site de Ste-Gertrude est un site de matériaux secs ?</i>	M. Lamothe mentionne croire que c'est le cas, mais ne peut confirmer.
<i>Quand le site est fermé, est-il recouvert de plantations d'arbres ?</i>	M. Lamothe explique que pour la phase 1, opérée durant les années 1980 et maintenant fermée, une plantation de saules a été possible, car le saule a des racines peu profondes et qu'il n'y a plus de production de biogaz. Il ajoute que pour les autres cellules fermées, la membrane utilisée pour la fermeture des cellules doit être protégée. Les cellules sont doncensemencées d'un mélange de gazon et de trèfle qui solidifie la couche végétale sur le dessus. Pour la plantation de saules, une autre condition est qu'il n'y ait plus d'émanations de biogaz, ce qui n'est possible que sur de vieilles cellules.
<i>Donc, est-ce possible qu'il n'y ait aucune membrane en dessous des saules ?</i>	M. Lamothe confirme qu'à l'époque, un autre procédé de fermeture était utilisé impliquant plutôt des couches

	<p>d'argiles, procédé qui est encore utilisé par certains sites comme celui de Lachute.</p> <p>M. Camara précise que les racines créent un chemin préférentiel pour le gaz, donc ce n'est pas une bonne idée à court terme.</p>
--	---

Action de suivi :

- Présenter la fréquence de visite du ministère aux deux sites fermés de WM.
- Fournir des détails relativement au site de Ste-Gertrude

6. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

6.1 BIOGAZ

M. Lamothe rappelle d'abord quelques éléments de contexte :

- Les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques enfouies.
- Depuis 2009, le règlement sur l'enfouissement (REIMR) exige de capter puis détruire ou valoriser les biogaz. À Saint-Nicéphore, cela est fait depuis 1996.
- Pour capter les biogaz, deux méthodes sont utilisées :
 - Des tranchées horizontales, définies lors de la conception des plans et installées au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule. À partir du moment qu'un fond de trois mètres de déchets est atteint, on peut faire les tranchées avec drains pour capter les biogaz.
 - Des puits verticaux, forés une fois le recouvrement final réalisé, constitués d'une valve à la tête de puits qui permet de contrôler le débit.
- Ces structures sont reliées à un système d'aspiration central. Une partie du biogaz aspiré est ensuite valorisée des trois façons suivantes :
 - Production d'électricité à la centrale de cogénération (76%)
 - Chauffage des eaux au réacteur biologique séquentiel (2,3%)
 - Chauffage aux serres Demers (19,7%)

Les biogaz qui ne peuvent être valorisés, notamment lors d'entretien ou l'été lorsque les Serres Demers n'ont pas besoin de chauffage, sont brûlés à la centrale de destruction des biogaz (cela représente entre 17,1 à 42,8% du biogaz généré l'été).

Puis, il présente les faits saillants de l'année 2022 : le recouvrement final est en cours à l'ouest de la phase 3 ce qui permettra, avec la finalisation du toit de cellule, de capter l'entièreté des biogaz émis.

Pour le captage, il y a un total de 109 puits verticaux et 68 tranchées horizontales pour une capacité de captation de 3500 pieds cubes par minute. L'eau de refroidissement fournit par cette même centrale et le biogaz utilisé permettent une production de 11,6 MBTU/H pour les serres Demers. Un système ne pouvant être parfait, les pertes de biogaz dans le système sont évaluées à 1%.

Puis, Mme Caillaud explique que le ministère exige différents suivis, dont celui des émanations de méthane en surface (trois fois par année). Pour faire ce suivi, un technicien parcourt l'ensemble du site, avec un équipement de mesure couplé à un GPS. Cet équipement permet le transfert des données sur une carte géographique. La norme à ne pas dépasser est de 500 ppm. Les données sont transmises au ministère qui s'attend, en cas de dépassement, à ce que des correctifs soient mis en place. Mme Caillaud précise que les plantations de saules couvrent désormais une partie du parcours et qu'une demande d'autorisation a été acceptée pour que ça ne fasse plus partie des échantillons. Il n'y a qu'une seule campagne d'échantillonnage par année. Lorsqu'il y a dépassement, les données antérieures doivent être vérifiées et de nouveaux échantillons doivent être prélevés afin de déterminer si c'est un résultat isolé. Si les autres échantillons sont conformes aux normes, aucune autre action n'est requise. Toutefois, un dépassement implique qu'il y aura, l'année suivante, trois campagnes d'échantillonnages plutôt qu'une.

Enfin, M. Camara présente un schéma représentant la zone d'aspiration de chacun des puits de captage sur la phase 3A (soit un rayon de 60 mètres par puits). La localisation des puits est déterminée de manière que ces rayons se rejoignent, et couvrent ainsi l'ensemble de la superficie.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La centrale électrique sur votre site fonctionne comment ?</i>	M. Camara explique que les moteurs de la centrale produisent de l'énergie avec le biogaz du site et que l'énergie générée est ensuite redistribuée vers le système d'Hydro-Québec. Le liquide de refroidissement est alors chauffé dans le processus et réutilisé pour le chauffage de la serre 1 par les Serres Demers.
<i>Est-ce qu'Hydro-Québec paie pour cette énergie ?</i>	M. Camara répond qu'effectivement Hydro-Québec paie l'énergie reçue.
<i>Savez-vous combien de maisons la centrale peut alimenter ?</i>	M. Camara répond que c'est un total d'environ 6500 foyers qui sont alimentés par la centrale.
<i>Pouvez-vous accumuler le biogaz pendant l'entretien des moteurs ?</i>	M. Lamothe répond que non et précise que le système de pompage est un système à pression, donc l'aspiration doit être maintenue en tout temps.
<i>Est-ce que vous pourriez avoir plus de moteurs pour générer une plus grande quantité d'électricité ?</i>	M. Lamothe explique que la centrale a été conçue avec les capacités de production de biogaz déjà connues afin de maximiser la durabilité. M. Craft ajoute que les projets de ce type découlent d'appels d'offres d'Hydro-Québec qui a pour objectif

	de fournir une quantité d'électricité spécifique au moyen de la biomasse au coût le moins cher possible. Comme il n'y a pas d'appels d'offres présentement, il est impossible d'ajouter d'autres moteurs.
<i>Si la nouvelle phase du site générera du biogaz, est-ce que vous aurez un volume plus grand de biogaz à valoriser ?</i>	M. Camara explique qu'au cours du processus de conception des installations, une moyenne de génération du biogaz est calculée qui tient compte des nouvelles cellules qui en généreront et des anciennes cellules dont la génération est décroissante.
<i>Avez-vous de la perte diffuse de biogaz en dehors du réseau de captation ?</i>	M. Camara confirme que oui, même en exécutant à la perfection le recouvrement final des cellules, il y a toujours une perte
<i>Où va le biogaz qui n'est pas capté ?</i>	M. Camara précise qu'il s'évapore, ce qui explique qu'il y ait des détecteurs prévus à cet effet dont les données sont vérifiées par le ministère une à trois fois par année.
<i>Lorsque vous devez brûler le biogaz, est-ce que cela produit des émanations ?</i>	M. Camara confirme que cela produit du CO ₂ qui est moins polluant que le méthane qu'on retrouve dans le biogaz.
<i>Le CFER n'est pas chauffé à l'heure actuelle. Mais lorsqu'il l'était, combien de pieds cubes de biogaz il utilisait ?</i>	Mme Caillaud précise que c'était 1% de la génération totale de biogaz au site.
<i>Lorsque sont comparées les données de cette année avec les autres années, est-ce qu'il y a une stabilité dans la génération de biogaz ?</i>	M. Camara répond que c'est généralement stable, soit environ 3300 pieds cubes par minute, ce qui représente une variation entre 100 à 200 pieds cubes par minute entre les années.
<i>Quand est prévu le recouvrement final pour les phases 2 et 3A ?</i>	M. Camara répond que c'est prévu pour 2023, donc il y aura moins d'émanations d'odeurs.
<i>Est-ce qu'elles seront suffisamment étanches pour réduire de manière importante les odeurs ?</i>	M. Lamothe confirme.
<i>Pour les dépassements des normes de concentration de méthane qui a eu lieu cette année, est-ce que des hypothèses ont été avancées ?</i>	M. Lamothe précise qu'il y a eu 14 dépassements et confirme que pour tout dépassement, un plan d'action doit être établi pour déterminer les endroits où il faut rajouter du recouvrement. Les actions de recouvrement varient selon le contexte.
<i>Selon les hypothèses et analyses, est-ce que de nouveaux puits doivent être installés ?</i>	M. Lamothe confirme qu'il n'y a aucune conclusion à cet effet pour l'instant.

<i>Combien de temps est donné par le ministère pour corriger une situation de dépassement ?</i>	M. Lamothe explique que des actions sont prises aussitôt les dépassements détectés. Mme Caillaud ajoute que le gouvernement demande, quant à lui, que la situation soit régulée au prochain rapport (ce qui donne environ deux mois pour corriger la situation).
<i>Quand aura lieu la prochaine collecte d'échantillon ?</i>	Mme Caillaud précise que le relevé est prévu pour le mois d'octobre.
<i>Est-ce que la problématique aura été corrigée en octobre ?</i>	M. Lamothe répond que c'est ce qui est visé.
<i>Quelle serait la conséquence si la problématique n'est pas corrigée ?</i>	M. Lamothe explique qu'un avis d'infraction pourrait être donné.
<i>Est-ce qu'il y a eu des situations de dépassements répétés ?</i>	M. Lamothe confirme qu'il n'y en a pas eu depuis des années.
<i>Concernant le rayon d'action des puits, lorsqu'il n'y a pas de cercle sur le graphique, doit-on comprendre qu'il n'y a que des tranchées horizontales ?</i>	M. Lamothe répond que ce sont les lignes pointillées qui illustrent les tranchées horizontales.
<i>Dans les secteurs en pentes, est-ce qu'il y a des puits de captation ?</i>	M. Camara répond qu'il y a des puits dans les pentes, mais que les rayons ne sont pas représentés sur le schéma.
<i>Combien de temps est-il nécessaire pour qu'il n'y ait plus de biogaz de générer dans une cellule ?</i>	M. Camara répond que la période estimée est de l'ordre de 30 ans pour qu'il n'y ait plus de biogaz. M. Lamothe ajoute que la pointe de la courbe de génération du biogaz est atteinte après environ six ans selon les conditions.
<i>Que se passe-t-il lorsqu'il n'y a plus de débit dans une cellule ?</i>	M. Camara explique que le processus de fermeture des puits de la cellule est alors amorcé.

6.2 GES

Mme Caillaud explique que le bilan de GES est reporté à la prochaine séance, car, dans le cadre du processus de certificat d'autorisation, un rapport qui inclut un volet GES doit être remis au gouvernement en novembre. Les résultats de ce rapport pourront donc être présentés au comité lors de la prochaine rencontre.

Action de suivi :

- Ajouter le sujet des GES à l'ordre du jour de la rencontre de novembre

6.3 EAUX DE LIXIVIATION

Mme Caillaud explique d'abord que ce qui est considéré comme du lixiviat brut inclut à la fois le liquide qui sort des cellules et le condensat qui provient d'une partie des biogaz. Pour le lixiviat :

- Les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques enfouies.
- Il n'y a aucune norme en vigueur pour le lixiviat brut puisqu'il n'y a pas de rejet direct à l'environnement, mais il y en a pour l'usine d'épuration de la Ville de Drummondville
- Obligation réglementaire de mesurer les concentrations une fois par année à titre de suivi avec le gouvernement (aucune norme associée).
- La Ville de Drummondville est celle qui fixe les mesures, soit un niveau maximum variable à respecter pour les charges en azote ammoniacal pour le rejet.
- Puis, un graphique est présenté illustrant les charges en azote ammoniacal acheminées au système de traitement de la Ville, qui varient entre 0,1 et 0,2 kg/jour. Le plus haut point atteint est de 0,5 kg en 2018 alors que la norme de la Ville varie entre 8 et 600 kg/jour.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que vous voyez une variation de la concentration d'azote ammoniacal dans le lixiviat ?</i>	Mme Caillaud répond qu'elle s'occupe des données relatives au lixiviat envoyé vers l'usine de traitement des eaux de la ville. Ce sont des techniciens internes qui s'occupent du traitement du lixiviat brut en amont. Elle peut néanmoins vérifier s'il peut y avoir des variations et revenir avec une réponse aux termes des vérifications.
<i>Le graphique présenté démontre que le niveau maximum d'azote ammoniacal dans le lixiviat autorisé par la ville varie, pourquoi ?</i>	Mme Caillaud explique que ça dépend des capacités de traitement de la Ville qui varient selon les saisons. En effet, en été, les étangs aérés de la ville permettent une plus grande capacité de traitement. M. Lamothe précise que WM traite le lixiviat qui est toujours rejeté à une concentration de près de 0 et que cela répondrait aux exigences gouvernementales de rejet directement à l'environnement.
<i>Considérant que le lixiviat rejeté par WM est toujours constant, pourquoi la ville autorise-t-elle une plus grande concentration ?</i>	M. Lamothe explique que les limites que la Ville impose sont en relation avec sa propre capacité de traitement et que malgré la possibilité de rejeter du lixiviat plus fortement chargé, WM maintient son traitement actuel.
<i>Je pense qu'il n'y avait peu ou pas de rejet pendant la période hivernale ?</i>	M. Lamothe confirme qu'il y a des rejets même en période hivernale. C'est la ville qui contrôle les stations de pompage.
<i>Est-ce que la ville peut recevoir plus de lixiviat chargé en cas de</i>	M. Lamothe confirme que ce serait une possibilité.

<i>débordement sur le site, comme sécurité en cas de besoin ?</i>	
<i>Vous présentez les chiffres sur l'azote ammoniacal, mais est-ce qu'il y a d'autres composantes dans le lixiviat ?</i>	Mme Caillaud précise que des analyses sont faites pour déceler la présence de plusieurs autres composantes. Cependant, l'azote ammoniacal est celle, parmi les normes existantes, qui a été discutée dans les comités, ce qui explique qu'on s'y attarde.

6.4 SUIVI SONORE ANNUEL

Mme Caillaud rappelle la méthode et les exigences associées à la réalisation des suivis sonores :

- La réalisation d'un suivi sonore annuel est une exigence comprise dans le décret de 2013 ;
- La façon de réaliser les relevés et d'interpréter les données est, quant à elle, présentée dans ce qu'on appelle une note d'instruction, soit une sorte de guide ;
- Une fois par année, WM confie à la firme Yockell et Associés la prise des mesures à huit points différents pendant 24 heures. Chaque point de mesure (P1, P2, P3 et P4), au pourtour du site, est couplé à un point de référence (R1, R2, R3, R4), loin du site, qui permet de connaître la contribution sonore réelle du site de WM ;
- Les résultats sont consignés dans un rapport et acheminés au ministère.

La valeur de bruit à respecter est établie par la Ville. Elle correspond à 45 décibels (dB) le jour, et à 40 dB la nuit, sauf si le bruit résiduel (mesuré aux points de référence) est supérieur à cette norme : dans ce cas, tel que le prévoit la note d'instruction, c'est cette valeur qui devient le maximum à respecter.

Mme Caillaud présente la location des points de mesure et les résultats obtenus :

En 2022, la norme a été respectée à l'ensemble des points P1 à P4, en tenant compte des éléments suivants :

- Boulevard Saint-Joseph (P2)
 - Le jour, la valeur moyenne au point de référence (R2) était de 57.4 (la référence étant plus haute que la norme, c'est elle qui est pertinente) et les résultats obtenus sont de 57,9, donc c'est considéré comme acceptable.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avez-vous une station témoin se trouvant à l'extérieur du site ?</i>	Mme Caillaud confirme que c'est le cas.
<i>Pouvez-vous nous montrer l'emplacement des moteurs de la centrale pour voir la distance avec les points de mesure du bruit ?</i>	Mme Caillaud pointe l'endroit sur la carte, près des bassins non loin du point de référence P3.

<i>Je constate que les points de références sont placés dans des endroits bruyants.</i>	M. Lamothe précise que les points de mesures sont déterminés par le ministère.
<i>Étant donné qu'il peut y avoir des sources de bruit qui entrent en conflit avec le bruit généré par le site, est-ce les points de références choisis donnent des résultats fiables ?</i>	M. Craft précise que, selon sa compréhension, l'objectif pour le choix des points de référence est de les situer à des endroits qui permettent de savoir ce qu'une personne pourrait entendre avec ou sans la présence du site.
<i>Pour les points de références qui sont situés loin des sources potentielles de bruit sur le site, est-ce qu'ils pourraient être changés ?</i>	Mme Caillaud précise que la nouvelle demande d'autorisation auprès du ministère comprend les mêmes points de références.
<i>Est-ce que la nouvelle cellule entraînera l'ajout de points de référence ?</i>	Mme Caillaud répond qu'il n'y aura pas d'ajout et que les points de référence demeureront les mêmes.
<i>Est-ce que le point de mesure P4 est dans la nouvelle cellule ?</i>	Mme Caillaud répond qu'il se situe à l'extérieur de la cellule.
<i>Sera-t-il possible de constater si les données varient avec l'exploitation de la nouvelle cellule ?</i>	Mme Caillaud précise que WM avait effectué des travaux de construction en juin qui ont pu être mesurés à cet endroit.
<i>La période de construction ne reflétant pas la réalité de l'exploitation du site en temps normal, est-ce que les résultats seront valides ?</i>	Mme Caillaud confirme que la construction n'est effectivement pas une opération quotidienne. Néanmoins, c'était la réalité lorsque la prise de mesure a été faite.
<i>Est-ce que tous les points de référence se retrouvent sur des terrains résidentiels ?</i>	Mme Caillaud répond que c'est le cas.
<i>Est-ce que des plaintes de bruit ont été reçues près des points de référence ?</i>	M. Lamothe répond que non et ajoute, en ce qui concerne le bruit, les alarmes de recul des camions ont été remplacées par des alarmes à bruit blanc et que depuis, il n'y plus de plaintes.
<i>Il faut aussi considérer que la sensibilité de chacun varie et que des bruits ambiants à différents moments dans l'année peuvent être plus dérangeants que ceux provenant du site lui-même.</i>	Mme Caillaud précise que dans les rapports, avec l'expérience des équipes de la firme de consultant, il est possible de reconnaître la source potentielle. Cela est inclus dans le rapport transmis au Ministère.
<i>Quelles sont vos heures d'opérations ?</i>	M. Lamothe répond que le site opère sur un horaire de 07h00 à 19h00.

<i>Les opérations de la centrale continuent pendant la nuit ?</i>	Mme Caillaud confirme et ajoute qu'il n'y a pas beaucoup de bruits le soir et la nuit. Les résultats des analyses annuelles le démontrent.
<i>Le point P2 semble plus bruyant, est-ce la même donnée que l'année dernière ?</i>	Mme Caillaud explique que le point P2 est plus bruyant de façon récurrente. Il y a plusieurs années, cela avait été associé au bruit de la machinerie de WM, mais l'équipement des camions a été changé et depuis, il n'est plus possible d'identifier le bruit comme provenant de WM. Néanmoins, un suivi est fait toutes les années.
<i>Est-ce que le site est ouvert tous les jours ?</i>	M. Lamothe précise que le site est ouvert en semaine donc cinq jours sur sept.

7. PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET COMMUNAUTAIRES

Mme Caillaud explique qu'en 2010, Ghislain Lacombe a mandaté le GARAF pour reboiser et renaturaliser les zones dénudées sur le terrain de WM ainsi que pour la stabilisation des fossés. Les objectifs étaient :

- Les résultats sont consignés dans un rapport et acheminés au ministère.
- Réduire le transport de sédiments à l'extérieur de la propriété
- Réduire l'empreinte écologique
- Favoriser le développement des habitats fauniques
- Développer les apprentissages des jeunes du CSSDC.

À ces objectifs s'ajoutent depuis quelques années la prise d'échantillons pour les suivis d'eaux de surface et la revitalisation de certains secteurs où il n'y a plus d'opérations, telles que la sablière, afin de favoriser la présence de faune et de flore sur le site. Plusieurs projets à venir feront l'objet d'une présentation par M. Desfossés, directeur au GARAF lors d'une future rencontre.

Les données depuis 2008 sont présentées et celles de 2022 démontrent qu'un total de 500 arbustes, 100 plantes à tiges (ex. : saule, herbacé...) et 6400 arbres ont été plantés.

Le GARAF a permis les réalisations suivantes :

- 70 classes du primaire ont vécu des animations et activités d'apprentissages, en présentiel ou virtuels
- Formation pour enseignant et technicien
- Aquaculture de 2000 truites
- Recherche et développement en culture verticale (traditionnel ou hydroponique)

M. Lamothe précise que le GARAF a énormément de succès chez les jeunes qui sont nombreux à vouloir participer au point que ce programme est contingenté.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Que signifie la réduction du transport de sédiments par la plantation ?</i>	M. Lamothe explique que les plantations de tiges de saules servent à la stabilisation des berges pour éviter l'érosion en cas de fortes pluies et d'empêcher les matières en suspension de ruisseler dans des cours d'eau avoisinants.
<i>Le GARAF participe à un effort pour attirer la biodiversité et ramener des oiseaux locaux. Est-ce que les activités du fauconnier pourraient contrecarrer ce travail ?</i>	M. Lamothe explique que le dressage des faucons est fait pour qu'ils se concentrent sur les goélands. Il ajoute qu'un inventaire avait déjà été fait pour répertorier les différents types d'oiseaux présents aux alentours du site et que plus de 60 espèces ont été décelées. Ce chiffre est appelé à augmenter.
<i>Est-ce qu'il y a des nichoirs sur le site ?</i>	M. Lamothe confirme que c'est le cas, ajoutant qu'il y a notamment deux nichoirs pour la Cresserelle d'Amérique en plus de nichoirs pour d'autres espèces. Ça fait plusieurs années qu'il y a des nids et des bébés.

8. RAPPORTS D'ACTIVITÉ

8.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Lamothe présente les trois plaintes qui ont été formulées au cours des mois de juin, juillet et août.

La première plainte concerne l'odeur causée par un camion ayant perdu une partie de son chargement sur le boulevard Saint-Joseph. WM est rapidement intervenu pour ramasser la partie solide des déchets sur la route tandis que la Ville est venue avec un balai mécanique pour terminer le travail de nettoyage. L'hypothèse la plus plausible est qu'une porte sur le côté de la boîte de chargement, pour un type de camion en particulier, s'est ouverte.

Les deux autres plaintes sont reliées aux odeurs. M. Lamothe explique que pour ce type de plainte, une tournée du site et des alentours du lieu de perception de l'odeur est effectuée. Dans les deux cas, la tournée n'a pas permis de déceler une odeur persistante.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Lorsqu'il y a des plaintes, est-ce qu'on vous appelle directement ?</i>	M. Lamothe répond que c'est lui qui prend les messages laissés au numéro prévu pour le site. Il précise que lorsqu'un message est laissé, il reçoit alors une notification et intervient aussitôt.

<i>Concernant le déversement sur la route, c'est WM qui a fait le ramassage même si c'est le client qui a commis l'erreur ?</i>	M. Lamothe répond que WM ne peut déterminer exactement quel camion en est responsable et prend donc une part de responsabilité pour limiter l'impact.
<i>La deuxième plainte peut dépendre des vents. Si le vent descend sur le chemin St-Lucien, alors il se peut que sur le bord de la rivière, rien ne soit perceptible.</i>	
<i>Sur ce genre de plainte, que pouvez-vous faire ?</i>	M. Lamothe explique que le but n'est pas de déterminer qui a raison ou si la plainte est justifiée ou non. Lorsqu'une plainte est reçue, une intervention est faite pour déterminer qu'est-ce qui peut être fait pour corriger la situation.
<i>Les personnes qui font les plaintes, elles vous rappellent pour dire que le problème est réglé ?</i>	M. Lamothe confirme qu'ils ne rappellent pas. Ils ne font qu'avertir au moment de la plainte.
<i>En situation d'élévation, les odeurs ne voyagent pas de la même façon qu'au niveau du sol tel que dans une nouvelle cellule.</i>	M. Lamothe confirme qu'en situation d'élévation, il y a toujours plus de vents donc plus propices aux odeurs. Il explique aussi que dans la situation de décret d'urgence, ils sont limités dans le choix du matériel de recouvrement et dans l'accès aux cellules, ce qui diminue l'efficacité. À partir du 25 octobre, ces cellules seront refermées et les opérations vont descendre dans la nouvelle cellule qui est moins propice aux vents.
<i>Quelle est la hauteur du front de déchet par rapport à la rue ?</i>	M. Camara explique que les cellules ont une excavation de huit mètres et la hauteur des déchets est de 30 mètres.
<i>À propos de l'élévation, le méthane n'est-il pas plus lourd que l'air ?</i>	M. Craft précise que le méthane est plus léger que l'air donc il va s'élever.

8.2 REGISTRE DES VISITES DU MINISTÈRE

M. Craft explique, qu'étant donné que le ministère a décliné la demande de faire une présentation au comité, l'information quant à leur visite a été partagée tout au long de la visite de site en début de rencontre.

M. Lamothe explique qu'il n'y a eu qu'une visite depuis la dernière réunion, soit le 6 septembre en après-midi. Le ministère n'a émis aucun commentaire.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les visites sont des examens de routine ?</i>	M. Lamothe précise que les représentants avisent de leur passage seulement une heure avant leur arrivée et qu'ils décident les points à visiter.
<i>Est-ce qu'il y a des analyses qui sont faites ou seulement une inspection visuelle qui permet de partager la conclusion de la visite dès lors qu'elle prend fin ?</i>	M. Lamothe répond qu'effectivement le résultat de la visite est partagé verbalement lorsqu'elle se termine.
<i>Est-ce qu'il est possible que les représentants du ministère prennent des échantillons ?</i>	M. Lamothe confirme qu'ils ont tous les pouvoirs donc oui ils peuvent prendre des échantillons.

9. DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

M. Alex Craft rappelle que le bilan de l'année sera abordé la prochaine rencontre qui aura lieu le 23 novembre à 19h.

M. Lamothe remercie les membres pour leur présence.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20h50.

Anne Bélanger et Nicolas Lavoie
Responsables du compte rendu